



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Ambition du projet de Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche.

Question écrite n° 25184

Texte de la question

Mme Sonia Krimi interroge M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation sur l'ambition du projet de Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP) pour la période 2021-2027. L'Union européenne mène actuellement une réflexion sur le FEAMP sur la période 2021-2027 pour qu'il soit vecteur de pratiques durables et respectueuses d'un écosystème fragile en permettant notamment de garantir à ceux qui vivent de ce métier un niveau de vie minimum. Le FEAMP doit être une source d'équilibre pour compenser les pratiques parfois contestables de certains ressortissants de pays de l'Union européenne. La Manche en sait quelque chose. Le statut de marin pêcheur doit être accompagné, en plus de la formation, pour permettre aux jeunes de venir vers ce métier traditionnel qui a façonné les régions. Elle lui demande dans quelle mesure il peut influencer sur les discussions européennes sur le FEAMP 2021-2027 afin que la pêche artisanale soit protégée et soit plus attractive pour la jeunesse française.

Texte de la réponse

Dans le cadre de l'élaboration des mesures de la prochaine programmation du fonds européen pour les affaires maritimes, la pêche et l'aquaculture, des travaux ont été menés afin de déterminer celles dont pourront plus spécifiquement bénéficier les pêcheurs de la petite pêche côtière. Un état des lieux de la petite pêche côtière et une caractérisation des problématiques qui se posent à elle, menés en lien avec les acteurs du secteur, ont permis d'identifier les enjeux auxquels ces mesures devront répondre, tels que, notamment, le renforcement des compétences en lien avec l'amélioration de la qualité des produits, l'accroissement de la visibilité des activités dans le cadre du développement des territoires ou l'amélioration de la structuration de la mise en vente. C'est sur la base de cet état des lieux que les travaux sont actuellement menés, en lien avec les régions et le partenariat professionnel, pour l'élaboration du programme opérationnel du fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche pour la période 2021-2027, afin de prendre pleinement en compte les intérêts de la petite pêche côtière et de renforcer l'attractivité du secteur auprès des jeunes générations.

Données clés

Auteur : [Mme Sonia Krimi](#)

Circonscription : Manche (4^e circonscription) - La République en Marche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 25184

Rubrique : Aquaculture et pêche professionnelle

Ministère interrogé : [Agriculture et alimentation](#)

Ministère attributaire : [Agriculture et alimentation](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 décembre 2019](#), page 10850

Réponse publiée au JO le : [1er septembre 2020](#), page 5742